Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260407-D2026_018-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2026-018

Séance du 7 avril 2026

Date de convocation : 01/04/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Le sept avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN.

Présents : IRRIEN Joseph, LE GALL Lionel, CHOQUER Laëtitia, SALIOU Jean-Paul, CORONER Pierre, CABIOCH Yvon, LE MENN Catherine, DISEZ Estelle, COUPE Philippe, DISEZ Alexandre, PUIL Carine, LE SQUIN Sandy, FEAT Alicia.

Absents ayant donné pouvoir : LASCAULT Sophie à LE GALL Lionnel, FLOC'H Bruno à IRRIEN Joseph

Mme FEAT Alicia a été élue secrétaire de séance

Désignation des membres des commissions municipales

Les membres du Conseil Municipal sont invités, à désigner les membres de chacune des commissions municipales.

Chaque commission est composée d'un responsable et des membres désignés. La commission intercommunalité regroupera l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

Le Maire est président de droit de chaque commission.

Les différentes commissions constituées sont :

- La commission des Finances et administration
- La commission voirie – chemins – aménagements – urbanisme
- La commission agriculture – tourisme
- La commission patrimoine - bâtiment – cimetière
- La commission communication
- La commission affaires scolaires
- La commission culture - associations
- La commission cohésion sociale
- La commission jeunesse - CMJ

Les membres de ces commissions sont à désigner.

Lecture est donnée de la composition de chaque commission.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260407-D2026_018-DE

Les propositions sont établies comme suit :

Commission Finances – Administration	Responsable : COUPE Philippe Membres : CHOQUER Laëtitia LE GALL Lionel CABIOCH Yvon LE MENN Catherine FLOC'H Bruno
Impôts – Élections	Responsable : FLOC'H Bruno Membres : CHOQUER Laëtitia LE GALL Lionel CABIOCH Yvon LE MENN Catherine COUPE Philippe
Commission Voirie – Chemins – Aménagements – Urbanisme	Responsable : CORONER Pierre Membres : LASCAULT Sophie SALIOU Jean-Paul DISEZ Alexandre COUPE Philippe CABIOCH Yvon
Agriculture – Tourisme	Responsable : CABIOCH Yvon Membres : CORONER Pierre PUIL Carine FEAT Alicia DISEZ Estelle FLOC'H Bruno
Communication	Responsable : LE MENN Catherine Membres : DISEZ Alexandre PUIL Carine LE SQUIN Sandy FLOC'H Bruno LE MENN Catherine
Affaires scolaires	Responsable : DISEZ Alexandre Membres : LASCAULT Sophie LE GALL Lionel SALIOU Jean-Paul PUIL Carine IDSEZ Estelle LE SQUIN Sandy
Culture – Associations	Responsable : LE SQUIN Sandy Membres : LASCAULT Sophie SALIOU Jean-Paul PUIL Carine DISEZ Alexandre

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260407-D2026_018-DE

Cohésion sociale	Responsable : DISEZ Estelle Membres : CHOQUER Laëtitia DISEZ Alexandre PUIL Carine FEAT Alicia LE SQUIN Sandy
Jeunesse – Conseil Municipal desJeunes	Responsable : PUIL Carine Membres : CHOQUER Laëtitia FEAT Alicia LE SQUIN Sandy DISEZ Estelle

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer concernant cette proposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent la proposition telle que présentée.

Fait à Garlan, le 07/04/2026

Alicia FEAT
Secrétaire de séance

Joseph IRRIEN
Maire

MAIRIE de GARLAN
29810 GARLAN

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260407-D2026_018-DE